



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION
AVEC LA SOCIETE KI M'AIME ME SUIVE POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 1ER
OCTOBRE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-278
EN DATE DU 02 AOUT 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-486 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au maire ;

VU la décision n° DM-20-249 en date du 23 octobre 2020 relative au contrat de cession avec la société Ki m'aime me suivre pour l'organisation d'un spectacle le 12 février 2021 ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Ki m'aime me suivre, représentée par Monsieur Pascal Guillaume, dont le siège social est situé 92 rue de la Victoire – 75 009 Paris – de reporter l'organisation du spectacle « Pierric – Homme encadré sur fond blanc » - initialement prévu le vendredi 12 février 2021 - au vendredi 1^{er} octobre 2021 dont le coût total est fixé à 8 010,85 € (huit mille dix euros et quatre-vingt-cinq centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Ki m'aime me suivre, représentée par Monsieur Pascal Guillaume, dont le siège social est situé 92 rue de la Victoire – 75 009 Paris – un avenant au contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Pierric – Homme encadré sur fond blanc » initialement prévu le vendredi 12 février 2021 et reporté au vendredi 1^{er} octobre 2021 dont le coût total est fixé à 8 010,85 € (huit mille dix euros et quatre-vingt-cinq centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210802-lmc1H8728H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/08/2021 Date de Publication : 02/08/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210802-lmc1H8728H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/08/2021
Date de Publication : 02/08/2021